



Commune  
de  
1441 Valeyres-sous-Montagny

Valeyres-sous-Montagny, le 23 mai 2016

## Conseil général du 20 juin 2016

### Préavis n°5/2016

#### Concernant l'arrêté d'imposition pour 2017

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année, au vu des incertitudes liées au domaine fiscal ainsi que de la part toujours plus grande des dépenses imposées par le canton, la Municipalité a décidé de vous proposer d'adopter un arrêté d'imposition pour une année.

Nous avons l'obligation de faire voter l'arrêté d'imposition d'ici à fin octobre 2016. A cette date, la Municipalité n'a jamais tous les chiffres nécessaires à l'établissement du budget de l'année suivante. Vu le résultat des comptes de 2015, nous vous proposons de voter cet arrêté d'imposition pour 2016 afin de nous éviter de convoquer un Conseil général uniquement pour cet objet à l'automne.

Votre Municipalité s'inquiète de la baisse des revenus (tous impôts confondus, et ce depuis cet exercice). Les comptes 2015 se soldent par un déficit de Fr. 6'431.16. Comme vous avez pu le remarquer au bilan, nos fonds de réserve ont été sollicités en 2015. Les assurances « perte de gain » ont apporté un revenu compensant largement les frais engendrés par l'absence de nos 2 employés.

De nouveaux habitants rejoindront notre commune en 2016 et nous ne pouvons estimer quelle influence cela aura sur les rentrées fiscales, ainsi que sur les charges.

En conséquence, nous vous proposons de maintenir pour une année encore le taux à 72%. Les autres points de l'arrêté ne subissent pas de modification.

Avec ce taux, nous espérons pouvoir continuer à entretenir notre patrimoine et payer nos différentes charges. Vous pourrez constater que nous essayons de fixer le taux communal le plus réaliste possible mais devons rester vigilants tout au long de 2016.

L'arrêté d'imposition pour 2017 en annexe se présente donc comme suit :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny

- vu le préavis de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances et gestion,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

Art 1. : L'arrêté d'imposition valable pour 2017 est adopté.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
*S. Roulet*  
S. Roulet



La Secrétaire  
*A. Charrière*  
A. Charrière

Annexe : arrêté d'imposition 2017